

# CHASSE AUX SORCIERES A BAGNOLET

nouvel épisode



Et oui, encore une fois, notre Maire semble avoir égaré le Statut de la Fonction publique. Egaré, c'est la seule explication que nous pouvons vous donner, alors que nous subissons systématiquement des remises en causes de nos droits statutaires et syndicaux.

**Vos représentants CGT ont subi** : pour certains, des refus de leurs heures de délégation syndicale ; pour d'autres, des rumeurs faisant croire qu'ils profitent de leurs bons syndicaux pour se faire payer les jours de grève ; pour d'autres encore une mutation forcée. Et aujourd'hui, grâce au nouveau statut de la Fonction publique de Bagnolet (car l'original semble avoir disparu de notre ville) pensé par notre Maire et son staff, le moyen de faire taire les représentants syndicaux est officialisé : LA MUTATION.

Dans notre statut (le vrai), la mutation fait suite, la plupart du temps, à une demande de l'agent de mobilité. Dans le statut de Bagnolet, nous sommes mobiles à convenance (surtout la leur). Et c'est ce qui risque d'arriver à deux de nos représentantes syndicales et élues du Personnel CTP/CHS ainsi qu'à leur collègue, avertis courrier recommandé, d'une éventuelle mutation de service. Plus de 50% des animateurs permanents du centre de quartier la Fosse aux Fraises menacés de mutation pour avoir, pour tout vous dire, dénoncé des dysfonctionnements et des pratiques douteuses :

- Agression d'un collègue sur son lieu de travail ;
- Arrivée d'un nouveau directeur (accélération le départ du directeur en place) sans mobilité interne ni présentation officielle aux agents ;

#### Avec pour conséquences :

- Retraits sur salaire (en cadeau de Noël !) pour des pseudo absences injustifiées ;
- Privations de leurs droits aux congés payés (un acquis social de 1936, qui fête donc ses 75 ans cette année !) ;
- Remise en cause du droit de grève (en même temps que notre Statut, ils ont aussi perdu notre Constitution !) ;
- Pressions insidieuses de leur « responsable » sur leur lieu de travail ;
- Et cerise sur le gâteau : acharnement par voies disciplinaires infondées



## Mutation forcée !

Stop à l'humour. Une fois de plus, les faits sont graves : après un collègue en grève de la faim l'année dernière, après un collègue agressé, voici aujourd'hui trois collègues (dont un mis en mesure conservatoire alors qu'il était en arrêt maladie), confrontés à une mutation forcée. Comme si la liste des agents qui souffrent de la détérioration de leurs conditions de travail n'était pas assez longue. Nous n'acceptons toujours pas de telles pratiques, pas plus que l'attaque de nos représentants syndicaux et c'est bel et bien d'une chasse aux sorcières (entendez par sorcières ceux qui dénoncent et refusent de se taire face aux injustices) que mène la Municipalité!

Ces agissements détruisent l'Humain et le Service public. Nous exigeons le retour du droit, le respect de chaque agent et de sa dignité. Les droits syndicaux, celui de revendiquer, de manifester, de s'exprimer, sont des libertés fondamentales. Les remettre en question et attaquer vos représentants syndicaux, c'est attaquer des décennies d'acquis sociaux et remettre en cause vos conditions de travail, vos conditions de vie!

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**LE JEUDI 21 AVRIL 2011 A 14H DEVANT LA MAIRIE**  
**POUR VOUS INFORMER DE LA SITUATION, SOUTENIR NOS COLLEGUES**  
**ET DIRE STOP AUX ATTAQUES DES REPRESENTANTS SYNDICAUX**  
**STOP AUX MUTATIONS FORCEES!**

## NOUVEAU RENDEZ-VOUS MANQUE ENTRE LE MAIRE ET LA CGT : LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST POUR QUAND?

Le 1<sup>er</sup> avril 2011 devait se tenir, selon le calendrier établi, la deuxième rencontre entre le maire et notre syndicat, afin d'aborder la question du Dialogue social, des Organismes paritaires et des droits syndicaux. **Et comme la première (prévue le 4 mars et reportée à ?), cette deuxième rencontre a été reportée!** D'après notre Elu délégué au Personnel, le planning de Mr le Maire serait chargé. On s'en doutait un peu, c'est d'ailleurs entre autres pourquoi nous avons travaillé **ensemble** un calendrier! Toutefois, un petit progrès, par rapport à la dernière fois, serait à noter puisque ce Rendez-vous serait reporté pour le courant de cette semaine. Mais ça reste à confirmer!

## ET PENDANT CE TEMPS, LA REDUCTION DU PERSONNEL CONTINUE!

Malgré la volonté affichée de la Municipalité de soutenir le Service public, les conséquences de la politique de non remplacement des agents (CLM, départ en retraite, congés mater, mutations...), ne peuvent plus être ignorées !

**18**, c'est le nombre de postes où les agents ne sont pas remplacés au Service Entretien ménager. Qui s'occupe de l'entretien des nouveaux "locaux" administratifs (qu'on espère provisoires)? C'est une question que nous aurions bien aimé poser au Maire! Car la rumeur parle d'une entreprise privée...



**A la Direction du Patrimoine bâti**, les agents se battent depuis des semaines pour le remplacement de leur secrétaire qui assurait, entre autres missions, l'accueil du public: interpellation de leur Direction, courriers au maire, rien n'y fait ! Alors qu'il y a surcharge de travail pour les agents de ce service et un risque réel pour son bon fonctionnement!

Quant au **Service Hygiène et santé ce n'est pas mieux !** L'agent en charge des dossiers sanitaires et de vaccinations sur la ville est parti en retraite depuis janvier dernier et aux dernières nouvelles, ne sera pas remplacé. Qui va gérer les vaccinations des enfants et les dossiers sanitaires, surtout avant les départs en colonie de cet été?

**LA MUNICIPALITE VA-T-ELLE ENFIN SE DECIDER A REVOIR SA POLITIQUE DE NON REMPLACEMENT DES AGENTS AU LIEU DE LAISSER LE SERVICE RENDU A LA POPULATION EN FAIRE LES FRAIS?**

## GARDIENS DE PARC EN COLERE...

Cela fait plusieurs mois que ces agents réclament d'avoir un local avec un minimum d'espace et des douches! Le budget de la ville ayant été voté, les travaux qu'on leur a promis vont-ils enfin avoir lieu? Lassés, eux aussi, d'interpeler sans cesse leur Direction et la Ville sans obtenir de réponse claire, ils ont décidé, avec le syndicat, de lancer une pétition pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNES PAR CETTE QUESTION, SOUTENONS-LES DANS LEUR ACTION !**

Déclaration des Unions régionales Ile de France  
CFDT – CGT – FSU – UNSA – SOLIDAIRES

**Jeudi 28 avril 2011**

**AGIR POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE**

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconstruite par la loi réformant les Retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies.

La réforme des retraites de 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les Organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés.

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités femmes/hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Dans la fonction publique, «le service actif» ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

Avec ces objectifs les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'Organisation International du Travail pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

**Les unions régionales CFDT, CGT, FSU, UNSA Solidaires proposent aux salariés d'agir pour la reconnaissance de la pénibilité, la possibilité de départs anticipés. Elles proposent également de participer à un rassemblement régional unitaire afin d'interpeller le patronat**

**Le jeudi 28 avril  
de 12 heures à 14 heures devant le MEDEF  
Rendez vous place Ecole Militaire  
(avenue Bosquet) (Métro école Militaire)  
Départ collectif  
11h15 Métro Galliéni**